

EKI Pages

LE MAGAZINE DES LOCATAIRES D'EKIDOM • TRIMESTRIEL • MARS 2020#9



dossier
#DOSSIER

**UN PATRIMOINE
EN ÉVOLUTION**

édITOS 2

actuEKIDOM

L'assermentation,
L'équipe des
médiateurs 5

lestUTOS



Les incendies ...
savoir les éviter 6

bonASAVOIR

8

dossier

Un patrimoine en
évolution 9



**JACHÈTE
ma MAISON
mon APPART**

Bien acheter son
logement avec
Eکیدom 12

vieKARTIERS

Un café pour
réparer et se
rencontrer 13

Une fresque bleue
aux Sablonnières

15



Daniel Hofnung - Président d'EKIDOM



Des locataires souhaitent que leur résidence fasse partie, dans l'immédiat, des immeubles à réhabiliter. Bien évidemment, chaque immeuble qui le nécessite bénéficiera de travaux de réhabilitation dans les années à venir. Mais il faut accepter le fait qu'EKIDOM, comme tous les bailleurs, ne peut, pour des raisons de bonne gestion financière, réhabiliter l'ensemble de ses

logements dans un temps bref. Et cela, d'autant plus que la Réduction de Loyer de Solidarité (RLS) instaurée par le Gouvernement ampute chaque année, depuis 2018, la capacité d'investissement d'EKIDOM de plus de deux millions et demi d'Euros.

Les réhabilitations resteront à l'ordre du jour pour les années à venir : 588 logements sont concernés en 2020, dont 316 dans le cadre du NPNRU des Couronneries. Quant à la construction de logements neufs, elle est aussi d'actualité : la production de 90 logements débutera en 2020 et celle de 69 autres est à l'étude.

EKIDOM se doit d'assurer un service de bon niveau, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue de la qualité de service pour les locataires, les demandeurs de logements et les différents partenaires, tout en restant vigilant sur les conditions de travail des salariés.

C'est pourquoi les locaux d'accueil des directions territoriales ont été rénovés et agrandis et que l'entreprise s'est modernisée, en se dotant d'outils numériques (applications pour les salariés donnant accès, sur le terrain, aux dossiers locataires, nouvel extranet client, système d'information des locataires par SMS et courriels, etc.). Afin de n'oublier personne, notamment ceux qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas, pour différentes raisons, utiliser internet, les informations par affichage dans les halls d'immeuble, courriers déposés dans les boîtes aux lettres ou envoyés par voie postale continueront à se faire.

S'y ajoutent d'autres objectifs, notamment celui de la lutte contre les incivilités de tous ordres, véritables fléaux dans quelques immeubles. C'est en coordination avec tous ses partenaires (médiateurs, police nationale, police municipale, maisons de quartier et associations de quartier, associations de locataires, locataires, etc.) qu'EKIDOM agit.

Pour prévenir les incivilités, EKIDOM va au-devant des locataires qui ne respectent pas les règles de vie en collectivité et les en informe, le procès-verbal et la sanction qui s'ensuit ne venant que dans un deuxième temps.

Dans quelques semaines, un contingent de neuf salariés assermentés, travaillant en proximité, viendra compléter l'effectif actuel composé de quatre agents. Répartis sur tous les quartiers de Poitiers où sont implantés des logements EKIDOM, ces salariés assermentés, ayant le statut de Garde particulier, pourront dresser des procès-verbaux pour les faits d'incivilité qu'ils constateront (encombrants, dépôts d'ordures sur un palier, parking sur le trottoir devant l'immeuble, engins motorisés stationnés dans des halls, etc.).

Le logement social est un bien commun. Il « appartient » à chacun d'entre nous. Prenons en soin et respectons ses salariés, notamment ceux qui travaillent au quotidien dans les résidences. Ils méritent le respect en tant que Personne, mais aussi en raison de la qualité de leur travail, qui peut être gâché par quelques personnes sans scrupules. ■

D. HOFNUNG

Stéphanie Bonnet

Directrice Générale d'EKIDOM



Cher(e)s Locataires,

Veillez trouver ce nouveau Magazine EKIPAGES dans lequel nous vous proposons de nombreux sujets concernant les actions d'EKIDOM, mais également des informations,

des adresses et des services proposés par nos partenaires qui pourront vous être utiles.

En effet, nous attachons une grande importance à soutenir tous les partenaires, commerçants qui œuvrent dans nos quartiers. Ils contribuent avec nous, au bien-vivre ensemble tant recherché par tous.

Concernant cette thématique, vous pourrez prendre connaissance de nombreux articles (témoignage de la police nationale, assermentation des collaborateurs d'EKIDOM, sensibilisation aux risques d'incendies, médiation ...) dont l'objectif est de prévenir et diminuer les actes d'incivilités commis par une minorité de personnes (locataires et non locataires).

La lutte contre les incivilités est, à nouveau, un sujet très présent dans ce magazine, car les incivilités que nous subissons sont la source de vos nombreuses insatisfactions justifiées et également la source de difficultés dans l'accomplissement du travail des collaborateurs d'EKIDOM.

EKIDOM et ses partenaires agissent de concert pour informer, prévenir, constater et maintenant verbaliser ! Cela n'est pourtant pas une mission de gestion locative d'un bailleur, néanmoins, pour améliorer votre quotidien, les collaborateurs vont pouvoir constater, dresser des procès-verbaux et les transmettre au Procureur de la République. Mais nous avons aussi besoin de VOUS, pour lutter contre les actes d'incivilités aux abords et dans vos résidences.

Autre ce sujet d'actualité : EKIDOM poursuit ses grands projets de réhabilitation dans ses résidences, investissant en moyenne 40 000 € par logement. Les objectifs sont : réduire les consommations d'énergie pour le chauffage, améliorer l'intérieur des logements et les espaces communs. Les interventions techniques d'EKIDOM sont planifiées jusqu'en 2027 et priorisées en fonction des besoins techniques de chaque bâtiment.

Je vous laisse prendre connaissance de ce nouveau numéro, n'hésitez pas à nous faire connaître les sujets que vous souhaitez que nous traitions. Ensemble, locataires, bailleurs et partenaires nous pourrions construire un quotidien paisible et respectueux dans nos quartiers.

Bonne lecture à tous. ■

S. BONNET



Comment nous joindre ?

TROUVER VOTRE DIRECTION TERRITORIALE



DIRECTION TERRITORIALE COURONNERIES ET SAINT-ÉLOI

7, rue Henri Dunant -
86000 Poitiers
Accueil: 05 49 60 37 00
dtcouronneries@ekidom.fr

DIRECTION TERRITORIALE TROIS CITÉS - BEL AIR - CENTRE-VILLE

2, place de France -
86000 Poitiers
Accueil: 05 49 37 67 90
dt3cites@ekidom.fr

DIRECTION TERRITORIALE BEAULIEU ET AUTRES COMMUNES

31, place des Templiers -
86000 Poitiers
Accueil: 05 49 01 41 75
dtbeaulieu@ekidom.fr

ASSOCIATIONS DE LOCATAIRES

**UD/CSF - Union Départementale de la
Confédération Syndicale des Familles**
**Président : André VIGNER -
Représentant des locataires au CA
d'EKIDOM : Franck LEBault**

60 rue de Slovaquie
86000 POITIERS

Tél: 05 49 41 09 75
udcsf.86@orange.fr

Permanences : Le matin de 10 h à 12 h
sauf le vendredi. Des rendez-vous sont
possibles en dehors de ces horaires.

**CNL 86 - Confédération Nationale du
Logement**
**Présidente: Pierrette REAU et
Représentante des locataires au CA
d'EKIDOM**

14 place de la Grand Goule, 14/755,
Place Grand Goule - 86000 - POITIERS
Tél : 05 49 01 73 29
cnlfede86@sfr.fr

Permanences Poitiers :

Beaulieu : nouvelle permanence :
place des Templiers

19, place Philippe le Bel : tous les lundis
de 16h30 à 18h30.

Les associations de locataires vous représentent et défendent vos
intérêts. Pour toute information ou demande sur votre logement ou votre
cadre de vie, vous pouvez les contacter aux coordonnées suivantes :

14, Place de la Grand Goule : n° 755 :
les mardis et jeudis matins : 10h-12h

Trois Cités :

Centre socio-culturel du Clos-Gaultier -
Maison des Savoires : 1^{er} et 3^{ème} vendredis
du mois : 17h30-18h30

Châtellerauld : 3, place Winston
Churchill - 1^{er} et 3^{ème} mardis du mois :
16h30-18h30

Contact et messages : 05.49.01.73.29 -
06.11.46.15.18

CLCV - Consommation, Logement et Cadre de Vie

**Président : Gérard DESPLOBINS -
Représentant des locataires au CA
d'EKIDOM : Pascal CHEVALIER**

4 place Richard Cœur de Lion,
86000 POITIERS

Tél : 05 49 61 08 06
gerardesplobins@wanadoo.fr

Permanences : Le deuxième lundi
du mois de 18h30 à 19h30 ; le
deuxième lundi du mois de 18h30
à 19h30 (salle conviviale, résidence
intergénérationnelle 11 bis Rue René
Amand ; au Clos Gaultier, salle Des
Savoires).

Les lundis 9 mars, 6 avril, 11 mai, 8 juin
2020

Pascal CHEVALIER : 06 81 16 15 88,
Chantal CAILLE : 06 50 84 18 64,

Marcelle CHOTARD : 05 49 01 07 57,
Sophie MARTIN : 09 50 57 05 49,

Mauricette FUSEAU : 05 49 01 21 20,
Marie-Luce ROUSSELOT : 05 49 01 73 18

Gérard DESPLOBINS - Président :
05 49 61 08 06

AFOC 86 - Association Force Ouvrière de défense des Consommateurs et des locataires de la Vienne

**Présidente : Delphine WAJNGLAS
- Représentante des locataires au
CA d'EKIDOM : Michèle BELLOT-
FRISQUET**

33 rue des Deux Communes
BP 3 86180 BUXEROLLES

Tél : 05 49 88 04 01
afoc86@orange.fr

Permanences : Au local le lundi de
9h à 12h et de 14h à 17h.

Restez connectés avec EKIDOM :
grâce à votre compte en ligne
www.ekidom.fr



**PROCHAINEMENT
LANCEMENT DE
L'APPLICATION EKIDOM**



ZOOM

À QUELLE TEMPÉRATURE DOIT ÊTRE CHAUFFÉ UN LOGEMENT ?

Ce que dit la loi :

La limite supérieure de température de chauffage est réglementairement fixée à 19°C.

En conséquence, un chauffage ne permettant pas de dépasser

la température moyenne de 19°C dans le logement n'est pas considéré comme défaillant. Il existe un seuil de température minimale auquel l'occupant a droit de prétendre, fixé à 18°C. ■



ACTES DÉLICTUEUX :

NE PAS HÉSITER À APPELER LA POLICE EN FAISANT LE 17

Entretien avec le Commandant CALLIOT, adjoint au chef du Service d'Intervention d'Aide et d'Assistance de Proximité (SIAAP) du commissariat de Poitiers



Quand doit-on appeler la police ?

Il est essentiel que toute personne se sentant en danger ou étant témoin ou sujet d'actes délictueux comme des problèmes de voisinage, du bruit excessif, des trafics en tous genres, des regroupements gênants ... appelle la police en faisant le 17, quelle que soit l'heure.

En signalant un fait, elle a l'assurance que sa demande sera prise en compte. Ce qui se traduira par le déplacement d'agents de police en quelques minutes en fonction de l'urgence.

La première chose à indiquer au téléphone est le lieu où la personne se trouve de façon à envoyer la voiture de police qui se situe la plus près des faits (elles sont géolocalisées).

Faut-il appeler le 17 seulement au moment d'un fait ?

Effectivement, il faut le faire quand il est en cours ou vient juste de se produire. Si c'est pour signaler un délit ayant eu lieu un ou plusieurs jours avant, j'invite les personnes à se rendre au bureau de police le plus proche de chez eux (voir liste et horaires d'ouverture). Les agents de police de sécurité et du quotidien connaissent bien les quartiers, ils sont à même d'apporter une réponse adaptée aux problèmes.

Pourquoi est-ce important d'appeler la police ?

Parce qu'il n'est pas possible qu'une personne reste avec un sentiment d'insécurité et de peur. En outre, sans le signalement des citoyens un très grand nombre de problèmes ne seraient pas résolus. 80 % le sont grâce à cela.

Des personnes n'appellent pas parce qu'elles ont peut-être peur des représailles ?

Tout-à-fait, il est donc important lors de l'appel que la personne précise qu'elle veut garder l'anonymat. Celui-ci sera assuré sans aucun problème. Il ne faut pas que ce soit un frein. ■

Liste et horaires des bureaux de police

- Bureau de police des Couronneries-Saint-Eloi : 9h-13h et 14h-18h
- Bureau de police du Centre-ville (dans le commissariat de Poitiers-centre) : 9h-13h et 14h-18h
- Bureau de police des Trois Cités : 14h-18h
- Bureau de police de Bel Air : 14h-18h

INCIVILITÉS: L'assermentation des collaborateurs, un maillon de la chaîne judiciaire

La lutte contre les incivilités nécessite des moyens dont EKIDOM a décidé de se doter. EKIDOM a emboîté le pas de certains grands offices publics de l'habitat dont l'expérience de l'assermentation de collaborateur a été positive.

L'assermentation permet d'attribuer aux personnels de proximité qui ont été

formés et qui ont prêté serment, certaines fonctions de Police Judiciaire. Ils ne se substituent pas à la Police mais ils constatent par procès-verbal les incivilités, et les transmettent au Procureur de la République qui décide des suites à y donner.

Les locataires en infraction encourent des amendes et/ou des obligations en

fonction de la gravité de l'incivilité. La justice décide de l'amende, celles-ci ne sont pas perçues par le bailleur. EKIDOM va poursuivre cette démarche en 2020 avec de nouvelles équipes qui sont déjà engagées dans la procédure d'assermentation afin que l'ensemble des quartiers soit couvert par le dispositif. ■

DU RENFORT DANS L'ÉQUIPE DES MÉDIATEURS D'EKIDOM

Dans le cadre de la lutte contre les incivilités, la prévention et la médiation sont les premières actions mises en place par EKIDOM.

La communication et les relations cordiales entre voisins restent le meilleur gage de tranquillité. Les médiateurs peuvent y contribuer.

L'équipe de médiateurs est renforcée. Elle passe de trois collaborateurs à cinq. Une médiatrice EKIDOM et quatre médiateurs cofinancés par VITALIS, la Ville de POITIERS, Habitat de la Vienne, EKIDOM et portés par l'ADSEA.

Comment solliciter un médiateur ?

En cas de troubles de voisinage, vous devez d'abord alerter votre Direction

Territoriale qui interviendra pour un rappel du règlement. En cas de difficultés, votre Direction Territoriale proposera l'intervention du médiateur et une rencontre entre voisins sera proposée. Les actions de médiation engagées par EKIDOM se terminent souvent par une prise de conscience des problèmes générés par le non-respect des règles élémentaires de comportement. Les rencontres entre voisins permettent le plus souvent de rétablir la communication et de régler les conflits à l'amiable.

Phase contentieuse

Si les troubles avérés persistent, le plaignant soutenu par EKIDOM doit effectuer un dépôt de plainte au commissariat, dans certains cas (violence, alcool...)

EKIDOM peut alerter les services sociaux. EKIDOM, s'appuyant sur le dépôt de plainte, engagera une procédure judiciaire pouvant aboutir à l'expulsion du locataire fauteur de troubles. ■



EKIDOM S'ENGAGE DANS LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES



Dans le cadre d'un appel à projets de l'ÉTAT « 10000 logements accompagnés », EKIDOM en partenariat avec la Croix Rouge propose des logements relais pour apporter une solution de relogement adapté à des situations de violences conjugales.

Avec la mise à disposition de 12 logements relais adaptés, par an, et sur 3 ans, EKIDOM et la Croix Rouge apportent ainsi une réponse complémentaire et manquante à ce jour sur

notre territoire. Ce dispositif permet de sécuriser le parcours de sortie des violences par un co-accompagnement EKIDOM / Croix Rouge, chacun dans son domaine d'intervention respec-

tif (logement et accompagnement). La mise en œuvre du dispositif peut être engagée après une détection de violences conjugales (demande de logement ou de mutation suite à une suspension de violences conjugales).

- Un diagnostic de situation conjoint Croix Rouge / EKIDOM est réalisé.
- Une proposition de logement adapté est effectuée par le Pôle accompagnement social d'EKIDOM (logement Relais sous loué à la Croix Rouge).
- Accompagnement des victimes dès l'entrée.
- Point régulier entre équipe Croix Rouge / EKIDOM.
- Sortie vers transfert de bail dès que la situation se stabilise.

EKIDOM se mobilise en qualité d'acteur du territoire, afin de contribuer à la résolution des problèmes de violences intra-familiales. EKIDOM est lauréat de l'appel à projets national « 10000 logements accompagnés ». ■

Lundi 2 décembre, 5 rue de la Piquetterie, un incendie s'est déclaré au 8^{ème} étage d'une tour détruisant les 4 appartements du dernier étage. L'immeuble a été évacué et 9 personnes ont été blessées dont une gravement. L'incendie s'est déclaré dans un canapé qui avait été déposé par un locataire sur le palier au mépris du règlement intérieur, puisque les dépôts d'encombrants dans les parties communes sont interdits.



La sécurité incendie est au cœur des préoccupations d'EKIDOM qui souhaite également sensibiliser les locataires sur les comportements à adopter et les règles à respecter pour le bien de tous. Un incendie peut-être causé par la négligence d'un locataire et les conséquences peuvent être dramatiques, la responsabilité du locataire sera engagée.

Le feu qui se déclare dans un immeuble est très souvent dramatique d'autant que les incendies les plus meurtriers surviennent toujours la nuit et ont le plus souvent une origine privative.

Il suffit de prendre connaissance de ces quelques chiffres pour s'en persuader.

- Chaque année, on constate en France plus de **76 000 incendies** domestiques. Cela représente une intervention toutes les 7 minutes pour les sapeurs-pompiers.
- Chaque année, près de **10 000 personnes sont blessées** au cours d'un incendie domestique.
- Chaque année, plus de **800 personnes décèdent** à la suite d'un incendie domestique.
- Chaque année, **100 enfants meurent** dans un incendie.
- Dans **30 % des cas de décès** chez les enfants de moins de 10 ans, les parents étaient absents lorsque l'incendie s'est déclaré.
- Un incendie domestique sur quatre est d'origine électrique.
- La température d'une pièce en **feu atteint 600°C** en 3 minutes.

- **80 % des décès** sont dus à l'intoxication par les fumées.

L'Office entreprend de nombreuses actions pour sécuriser ses immeubles : vérification annuelle des extincteurs, des colonnes d'alimentation en eau pour les services de secours, des portes coupe-feu d'escaliers de secours et de recoupement dans les sous-sols, des blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BAES), installation de détecteurs et avertisseurs autonomes de fumées (DAAF) dans les logements... mais la sécurité incendie est aussi l'affaire de chaque locataire et il appartient ainsi à chacun d'entre eux de s'impliquer pour qu'elle soit partout renforcée.

MAIS ALORS, COMMENT PRÉVENIR LES RISQUES D'INCENDIE DOMESTIQUE AU SEIN DE SON LOGEMENT ? COMMENT RÉAGIR EN CAS D'INCENDIE ?

EKIDOM vous propose de suivre ces consignes qui restent simples d'application et font appel au bon sens.

Prévenir les incendies dans les parties communes et parkings : les consignes à respecter.

- Ne jamais stationner sur les voies d'accès des véhicules de secours (voies pompiers), cela pourrait ralentir leur intervention et votre responsabilité pénale pourrait être engagée.
- Ne jamais parquer vos véhicules deux-roues motorisés dans les locaux « vélos / poussettes », ceux-ci ne sont

pas adaptés sur le plan de la sécurité incendie.

- Ne jamais stocker de produits inflammables dans les caves afin de limiter le risque de départ de feu.
- Ne jamais encombrer les paliers et les circulations d'objets et équipements divers (poussettes, caddies de supermarché, meubles...), ils entravent les évacuations et gêneront l'intervention des secours. Ils peuvent servir de combustible.
- Ne jamais bloquer ou laisser en position ouverte une porte de recoupement (accès escalier, couloir de caves, local vide-ordures...) afin d'éviter qu'un incendie et fumées ne se propagent dans tout l'immeuble.

Prévenir les incendies dans les logements : les consignes à respecter.

- Ne pas surcharger les prises électriques avec des rallonges et multiprises diverses.
- Ne pas modifier les installations électriques du logement.
- Réduire autant que possible la mise en veille des appareils électriques.
- Ne jamais laisser de casseroles, poêles ou de plats sur le feu sans surveillance.
- Éloigner les produits inflammables des radiateurs, ampoules, plaques chauffantes...
- Ne jamais fumer au lit.
- Ne jamais enlever le détecteur et avertisseur autonome de fumées (DAAF) et en vérifier mensuellement le bon fonctionnement (en appuyant sur le bouton test).

Ce qu'il faut faire en cas d'incendie... reprenez cette expression : « là où il y a de la fumée, il ne faut pas aller ».

- Les fumées libérées lors d'un incendie sont plus mortelles que les flammes car elles sont chaudes et toxiques, et provoquent des asphyxies. En fonction de ce qui brûle, vous pouvez perdre connaissance en deux inspirations de fumées toxiques.
- Adaptez votre comportement à la situation.

L'incendie se déclare dans votre logement et vous ne pouvez pas l'éteindre immédiatement ...

- Donnez l'alerte en appelant les pompiers (18 ou 112) en leur précisant votre adresse, votre étage et tous renseignements qui pourraient les aider dans leur intervention.
- Fermez la porte de la pièce en feu et les fenêtres du logement pour éviter tout appel d'air afin de ne pas attiser les flammes.
- Coupez le gaz si possible.
- Évacuez les lieux : faites sortir tous les occupants du logement et fermez la porte d'entrée derrière vous.
- Alerter les autres habitants de l'immeuble, ne pas prendre l'ascenseur.

L'incendie se déclare dans un autre logement ou dans les parties communes de votre immeuble :

- **Donnez l'alerte en appelant les pompiers (18 ou 112)** en leur précisant votre adresse et tous renseignements qui pourraient les aider dans leur intervention.
- **Ne pas raccrocher le 1^{er}** attendre la directive des pompiers.
- **Ne cherchez pas à sortir** et restez à l'intérieur de votre logement, les fumées dues à l'incendie risquent d'envahir les couloirs et les escaliers rendant les dégagements impraticables et dangereux.
- **Évitez les fumées.**
- **Fermez la porte palière de votre logement**, calfeutrez-la avec un linge humide afin d'empêcher les fumées de pénétrer dans l'appartement, mouillez-la.
- **Coupez le gaz** si possible.
- Allez aux fenêtres (sans les ouvrir pour éviter l'appel d'air) pour manifester votre présence à l'arrivée des pompiers.
- Si la fumée envahit votre logement, rampez au sol et mettez un linge (mouchoir) humide devant votre nez.

LES DANGERS DU MONOXYDE DE CARBONE

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel.

Il ne sent rien et ne se voit pas.

- 1 - Aérez au moins 10 minutes par jour.
- 2 - Utilisez à l'extérieur (sauf sur les balcons) : appareils de cuisson (brasero, barbecue).
- 3 - Contactez directement l'entreprise sous contrat en cas de dysfonctionnement de votre chauffe-eau ou chaudière.
- 4 - Respectez le mode d'emploi des appareils de chauffage et de cuisson.



L'ASSURANCE OBLIGATOIRE DANS LES LOGEMENTS ET LES RISQUES ENCOURUS



Protégez-vous : l'assurance est indispensable et obligatoire.

Si vous êtes locataire de votre logement, la loi vous oblige à l'assurer. Vous êtes libre de choisir votre compagnie mais vous devez souscrire une assurance. La plupart des assurances « multirisque habitation » couvrent les dommages occasionnés au bâtiment en cas de sinistre (murs, plafonds, sols), ainsi que vos biens personnels et le recours des voisins et des tiers (les dégradations et biens de vos voisins).

Les conséquences d'un défaut d'assurance

Si un sinistre provient de votre logement et que vous n'êtes pas assuré, vous devrez rembourser EKIDOM pour la remise en état du logement. Vous serez responsable des dégâts causés chez les voisins (logement et biens personnels) et vous serez dans l'obligation de les rembourser.

Vous aurez également la perte de vos propres biens s'ils sont détruits ou endommagés.

EKIDOM exige une attestation d'assurance tous les ans

Chaque année vous devez présenter une attestation d'assurance à EKIDOM. Si vous ne produisez pas d'attestation d'assurance, EKIDOM doit souscrire à votre place une assurance minimum qui vous sera refacturée, et qui ne remboursera que la remise en état de votre logement (dégâts sur l'immeuble) ; les dommages causés aux voisins ne sont pas inclus, ni vos objets personnels (électroménagers, meubles, objets de valeur). Il faudra les payer de votre poche. Cette assurance minimum sera facturée sur votre avis d'échéance 3,48 € mois.

Pratique : Vous pouvez télécharger votre attestation d'assurance sur « votre compte en ligne »

SOYEZ CONNECTÉS AVEC EKIDOM

Mon compte en ligne, le **nouvel extranet client d'EKIDOM a été lancé il y a 5 mois, en septembre 2019. Sa déclinaison sur smartphone sera prochainement opérationnelle.**

Les avantages sont nombreux, avec l'ouverture de votre compte en ligne, vous pourrez de chez vous (24h sur 24 et 7 j/7) consulter votre compte client, payer votre loyer, saisir vos demandes techniques et réclamations, et en suivre le traitement, actualiser votre attestation d'assurance, déposer une demande de prélèvement automatique, mettre à jour vos données personnelles : téléphone, mail, situation familiale et professionnelle. Déjà 20 % de locataires ont adopté ce nouveau service en janvier 2020, soit près de 2 200 familles utilisatrices.

Pour une relation facilitée et simplifiée, EKIDOM vous encourage à vous connecter et ouvrir votre compte en ligne, pour cela vous n'avez besoin que de votre adresse mail pour l'identifiant et d'un mot de passe que vous déterminerez lors de votre première connexion depuis votre tablette, votre PC et bientôt votre smartphone. Le site est entièrement sécurisé. Pensez à renseigner les champs qui **nous permettront de vous envoyer par mail ou sms les travaux programmés dans votre bâtiment, cage d'escalier ou votre logement. Un système d'information par SMS sera également proposé pour les accusés de réception des demandes, les rendez-vous, les alertes.** ■



www.ekidom.fr

INFO VITALIS

Sécurité nocturne : la nuit descendez du bus au plus près de chez vous !

Depuis le 4 novembre, dans une démarche de sécurité de ses usagers la nuit, Vitalis expérimente sur quelques lignes la possibilité de demander l'arrêt entre deux abris entre 21h et 5h du matin.

La descente à la demande la nuit entre 2 arrêts est possible pour toute personne seule ou accompagnée d'enfant(s).

Entre 21h et 5h sur les lignes 1, 2, 3, 13, E, N2, N3 et N11, il suffit d'en faire la demande au conducteur avant l'arrêt précédant la zone de descente souhaitée. Il décidera alors de son point d'arrêt, afin que la descente s'effectue en toute sécurité.



Ce dispositif est actuellement expérimental. ■

Pour toute info complémentaire
ALLOBUS : 05 49 44 66 88.
Vitalis-poitiers.fr

ASSURANCE MALADIE

Le dossier médical partagé, la mémoire de votre santé.

Comment se souvenir de tout ce qu'il faut dire à son médecin ?

Le Dossier Médical Partagé est un carnet de santé numérique qui conserve et sécurise vos informations de santé : traitements, résultats d'examen, allergies...

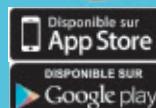
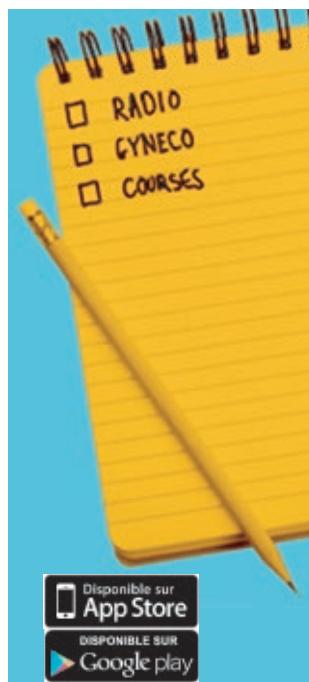
Il vous permet de les partager avec les professionnels de santé de votre choix, qui en ont besoin pour vous soigner.

Ouvrez-le dans les pharmacies, sur le site dmp.fr ou dans les accueils Cpm.

Votre DMP est accessible à tout moment depuis le site ou via l'application DMP.

Rendez-vous sur www.dmp.fr

Télécharger l'application DMP, disponible sur App Store et Google Play



2020, UNE ANNÉE DE GRANDS PROJETS POUR LE RENOUVEAU DU PATRIMOINE ET DES QUARTIERS



Les Tours Roses

EKIDOM s'engage sur 2020 avec une feuille de route très chargée. Renouveler, entretenir et réhabiliter le patrimoine sont des défis permanents mais 2020 est l'année du démarrage du grand projet de requalification des Couronneries : le NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain). Ce projet phare franchit une

nouvelle étape avec le démarrage des travaux des Tours Roses puis, l'année prochaine de la Résidence Schuman (316 logements impactés). Sur les autres territoires 84 logements seront livrés en 2020, 69 mis en chantier et 272 logements bénéficieront d'une action de réhabilitation d'ampleur. ■

DIRECTION TERRITORIALE DES COURONNERIES ET SAINT-ELOI

NPNRU : requalification du quartier des Couronneries pour 64 M€ sur 5 ans 2020-2025

Réhabilitations (316 logements) :

LES TOURS ROSES :
192 logements - 9.5 M€

RÉSIDENCE SCHUMAN :
124 logements - 10 M€


84
LOGEMENTS
LIVRÉS


69
EN
CONSTRUCTION


588
LOGEMENTS
RÉHABILITÉS

DIRECTION TERRITORIALE DE BEAULIEU ET AUTRES COMMUNES

Réhabilitations
106 logements :  **Travaux 2020**

RÉSIDENCE MODÈLE ELOI :

106 logements - 5.5 M€

Remplacement des menuiseries, fermeture des balcons, installation chauffage collectif, isolation façade, amélioration du confort et des équipements des logements.



En construction ou livraison
105 logements :

BUXEROLLES - CENTRE VILLE

RÉSIDENCE BOLÉRO :

15 logements collectifs - 2,3 M€

1^{ère} expérimentation «BIM». Appel à projet Etat, Nouvelle Aquitaine, FFB.

Livraison : 1^{er} trimestre 2021



CHASSENEUIL DU POITOU - RUE DE CHANDON : 6 logements individuels
880 000€

Livraison : avril 2020



MIGNÉ-AUXANCES :
RÉSIDENCE «LES HAUTS DE L'AUXANCE»

15 logements collectifs + 10 logements individuels - 3,55 M€

Réalisation en VEFA avec le promoteur NEXITY.

Livraison : 3^{ème} trimestre 2021



MONTAMISÉ :

- 9 logements collectifs + 7 logements individuels

Résidence Sénior - 2,2 M€
Logements accompagnés en partenariat avec la Mutualité Française.

Démarrage chantier : 1^{er} trimestre 2021

- Eco Quartier :

Réalisation de 52 lots à bâtir - 2,7 M€



MIGNALOUX-BEAUVOIR :

RÉSIDENCE AQUARELLE

19 logements collectifs - 2,53 M€

Opération «bas loyer» pilotée par la DREAL.

Livraison : 3^{ème} trimestre 2020



MONTMORILLON À L'ÉTUDE :
RÉSIDENCE HABITAT JEUNES.

16 logements collectifs

Démarrage chantier : 1^{er} trimestre 2021

LA PUYE : 2 logements collectifs

290 000€ - Livraison : sept. 2020

CHAUVIGNY - NORAIE :

6 logements individuels - 840 000€

Démarrage chantier : avril 2020

Travaux en cours MAISON & JARDINS - 100 logements :

Isolation par l'extérieur. Ravèlement des façades.
1,9M€ (12 000€/logement. Fin des travaux 2021)

DIRECTION TERRITORIALE DES TROIS CITÉS-BEL-AIR CENTRE-VILLE



2020

Réhabilitations
166 logements : Travaux 2020

RUE DE LA SOUCHE :

100 logements - 2.9 M€

Réhabilitation chauffage, menuiseries, structure béton, ravalement de façades, réfection verrière...

4, 6, 8, 10 RUE NORMANDIE

NIEMEN : Lancement d'une étude de maîtrise d'œuvre pour le devenir du bâtiment courant 2020 (Réhabilitation, Restructuration ou Démolition)

AVENUE DE LA LIBÉRATION :
33 logements - 358 000 €

RUE DES CARMES :
33 logements - 924 000 €



2020

En construction ou livraison 48 logements :

POITIERS - CHAUVINERIE :
25 logements collectifs pour le compte de la Croix Rouge
8,9M€

Livraison : sept. 2020

POITIERS - RUE DES FEUILLANTS :
6 logements collectifs
710 000€

Démarrage prévisionnel : début du 2^{ème} trimestre 2020



2020

POITIERS CENTRE-VILLE RUE SHEURER KESTNER :

17 logements collectifs
3,28M€

Programme remarquable dans le centre historique de Poitiers.

Livraison : sept. 2020

L'ENTRETIEN COURANT DU PATRIMOINE :

Parallèlement aux grands chantiers de construction et de rénovation, des travaux d'entretien, d'amélioration, de confort et de rénovation thermique sont programmés sur tous les territoires.

Entre autres :

- Remplacement du contrôle d'accès Saint-Eloi / Trois cités / Bel Air pour 1352 logements - 965 000€
- Remplacement de chaudières pour 663 logements - 1174 000€

- Raccordement sur le réseau de chauffage urbain des résidences Marigny, Modèle Eloi, l'Acadie, la Plaine et la Gibauderie

J'ACHÈTE ma MAISON mon APPART



BIEN ACHETER SON LOGEMENT AVEC EKIDOM !

EKIDOM vous propose un large ensemble de biens à vendre.

L'ACCESSION SOCIALE, DE NOMBREUX ATOUTS

- Aucun frais d'agence
- Frais de notaire réduits pour le locataire d'un bailleur social de la région qui se porte acquéreur.

UN CONCEPT RÉGLEMENTÉ

- Les biens sont soumis à conditions de ressources. Le revenu fiscal de référence pris en compte est celui connu le jour de la signature du contrat de réservation.
- Programme réservé à la résidence principale

• Les dossiers sont présentés par priorités :

1. Locataire en place
2. Locataire EKIDOM
3. Grand Public

LA VENTE PATRIMONIALE

EKIDOM s'engage dans l'accompagnement du parcours résidentiel de ses locataires afin de leur offrir la possibilité de devenir propriétaires.

Chaque année, de nombreux biens sont proposés à la vente : appartements ou maisons.

Dans un premier temps au locataire en place, sans obligation d'achat.

LA LOCATION ACCESSION, UN PASSAGE EN DOUCEUR

Pendant la période locative de 2-3 ans, le locataire-acquéreur acquitte une redevance mensuelle composée « d'une partie locative » correspondant au loyer + charges et d'une « partie épargne ». La partie épargne viendra en déduction du prix de vente du logement.

Des avantages multiples

- Une TVA réduite de 5,5 % au lieu de 20 %
- Une diminution du prix de vente de 1 % par année de location
- Une exonération de taxe foncière pendant 15 ans
- L'achat d'un habitat connu ■

TERRAINS A BÂTIR



BIARD LE LOTISSEMENT DU PARC DES CÈDRES

Prix à partir de **50 100 €**



COUHÉ - LOTISSEMENT DE LA MORLIANE

PRIX A PARTIR DE **31 605 €** pour **742 m²**



LIVRAISON
2^{ÈME} TRIMESTRE 2020

MONTAMISÉ (QUARTIER DU JEU)

28 parcelles de 315 m² à 815 m² - 1^{ère} tranche.

PRIX À PARTIR DE **36 441€**



POUR TOUT RENSEIGNEMENT
Rachel BERNET-LE-BERRIGAUD
acheter@ekidom.fr
TÉL. : 05 49 509 510



TOUTES NOS OFFRES SUR :

www.ekidom.fr

rubrique « trouver un bien à acheter »

UN CAFÉ POUR RÉPARER ET SE RENCONTRER

À l'initiative du Conseil citoyen, le Centre d'Animation des Couronneries en collaboration avec l'Atelier du 19, les petits débrouillards, le Centre familial, l'IREPS et l'Atelier du petit plateau, organise un Café Réparation le samedi 29 février 2020 de 11h à 17h au Carré Bleu.

« Ma cafetière fume, ma pelle n'a plus de poignée, ma veste est déchirée, ma lampe est cassée, mon vélo est en panne, mon grille-pain ne marche plus... », le Café réparation est le lieu idéal pour sauver vélos, outils, objets électriques, petits meubles, vêtements, petits électroménagers etc.

Dans une ambiance conviviale et accompagnés par des bénévoles, venez découvrir ou partager du savoir-faire utile au quotidien.



« JETER, PAS QUESTION »

Réparer gratuitement un vélo, un lecteur de CD ou un pantalon avec l'aide d'un voisin ou d'une voisine de quartier qu'on ne connaissait pas jusqu'alors, changera notre regard la prochaine fois qu'on la rencontrera dans la rue.

Faire ensemble des réparations peut nous amener à faire de nouvelles rencontres, à nous rendre compte que nous avons toutes et tous des ressources et des compétences que l'on peut partager avec d'autres.

Ce Café réparation sera l'occasion de se rencontrer autrement, dans le cadre d'une manifestation originale, gratuite et ouverte à tous.

CONTACT :

Centre d'Animation des Couronneries
Tél : 05 49 45 88 78
Mamadou SQUARE Médiateur d'initiatives citoyennes
Mamadou.souare@animation-couronneries.fr ■

AUTOSTYLE, BICHONNE VOTRE VOITURE



Une nouvelle entreprise de lavage de voiture a vu le jour à Poitiers. Il s'agit d'Autostyle gérée par Rémi Gronnier. Sa particularité : il se déplace chez vous ou sur votre lieu de travail et propose des formules écologiques car elles n'utilisent pas d'eau.

Depuis décembre dernier, date de la création de son entreprise baptisée Au-

tostyle, Rémi Gronnier, traverse la ville de Poitiers de long en large pour répondre aux différentes commandes de lavage de voiture. « L'activité démarre bien, je suis content », souligne celui-ci.

Cette entreprise est née de sa passion pour l'automobile. Avant de se lancer dans cette nouvelle aventure, le jeune poitevin de 22 ans, diplômé d'ambulancier en poche, a vendu des voitures.

« C'est un secteur qui m'a toujours attiré. » Autostyle lui permet ainsi d'allier le plaisir et l'utile tout en respectant l'environnement. « En effet, toutes mes formules de nettoyage intérieur comme extérieur des véhicules sont réalisées sans eau. » Celles-ci s'étalent selon trois tarifs : 25 € pour l'intérieur ; 20 € pour l'extérieur et 50 € pour l'intérieur et l'extérieur. L'intérêt de faire appel à ses services ? « Le nettoyage est entièrement réalisé à la main. Contrairement au centre de lavage en libre accès, je passe dans les moindres recoins et j'utilise des produits professionnels très efficaces. » Autre point particulièrement pratique : Rémi se déplace chez vous ou sur votre lieu de travail sur Poitiers et les alentours.

Ses principaux clients sont les particuliers mais aussi les garages qui font appel à ses services. À terme, Rémi aimerait ouvrir un local à Poitiers.

Contact : Tél. 07 69 49 39 58,
facebook : Autostyle Autostyle ■

UNE NOUVELLE SANDWICHERIE AUX TEMPLIERS : LE KÉBAB DE BEAULIEU



Depuis octobre, le Kébab de Beaulieu est un nouveau lieu de restauration rapide qui propose des formules sandwichs et des pâtisseries orientales faites maison, à emporter ou consommer sur place. Aux fourneaux : Slimane Hammir, connu sur les marchés de Poitiers et ses environs.

Après cinq années passées sur les marchés des Couronneries, de Vouillé et de la Roche-Posay à vendre ses pâtisseries orientales, Slimane HAMMIR a décidé de ranger la camionnette et de s'installer dans une boutique pour créer une sandwicherie.

Il a porté son dévolu sur un local d'EKIDOM situé au 5 place Philippe Le Bel (place des Templiers). « J'ai pris la suite d'un boucher qui proposait en parallèle un espace restauration rapide. J'ai ainsi pu récupérer une partie de son matériel. », précise Slimane HAMMIR.

À la carte du Kébab de Beaulieu : des kebabs avec différents ingrédients au choix, des tacos, des sandwichs américains, tenders, cordons-bleus mais aussi des hamburgers. « Pour les végétariens je propose aussi des falafels ». Deux formules sont possibles : 6 € ou 6,50 € avec un sandwich et une boisson.

Autres spécialités du lieu, les pâtisseries orientales. « D'Algérie, mon pays d'origine, toutes sont faites maison ». Et le choix est large : Makrouts, Cornes de Gazelles, Baklawas... « Avec l'expérience des marchés, je les ai allégées en sucre et je n'utilise que du miel naturel. »

Après quatre mois d'activité, les retours sont bons : « Les clients apprécient mes formules, la propreté, un point sur lequel je suis intransigeant, et l'accueil. »

Dans les mois qui viennent, Slimane Hammir va compléter sa carte et proposera du thé à la menthe, « qui se mariera parfaitement avec mes pâtisseries », sourit celui-ci.

Ouvert tous les jours (sauf le dimanche et le vendredi matin) de 11h30-14h et 18h-22h. 5 place Philippe Le Bel. Tél. : 09 87 08 46 56. ■

MONTGORGES

OUVERTURE D'UNE BOU- TIQUE INFORMATI- QUE INSCRITE DANS L'ÉCONO- MIE CIRCULAIRE

Installée depuis cinq ans dans les locaux de la friperie d'Emmaüs, la Boutique des Ateliers du Bocage, qui reconditionne et revend des smartphones et des ordinateurs, a déménagé en décembre dernier dans le quartier des Montgorges au sein d'un local EKIDOM plus spacieux.

La Boutique des Ateliers du Bocage, entreprise d'insertion, est en effet déjà connue des Poitevins. Depuis plusieurs années, elle proposait dans les locaux d'Emmaüs, rue des Rataudes, ses prestations de reconditionnement et de revente de smartphones, et de matériels informatiques (ordinateurs portables, de bureau et accessoires). « Nous manquons de



place et de visibilité, explique Nicolas LEBEAU, directeur adjoint des Ateliers du Bocage, responsable du Pôle numérique solidaire. En outre la Friperie n'était pas ouverte tous les jours. »

Avec ce déménagement dans le quartier des Montgorges, en décembre dernier, la Boutique des Ateliers du Bocage a trouvé les conditions idéales à son activité, dans un local spacieux et clair, et un environnement qui s'inscrit dans la philosophie de cette entreprise d'insertion. « La Boutique, qui est une émanation du mouvement Emmaüs, défend l'économie circulaire. Le fait d'être dans un éco quartier au pied des logements à vocation sociale et à côté de commerçants qui s'inscrivent

dans une logique environnementale comme l'Effet Bocal, notre installation faisait sens à notre installation ici. »

Aujourd'hui, la boutique, tenue par deux techniciens, Thomas POUPELIN et Guillaume DABOUINS, propose un large choix d'appareils, tous testés et garantis. Côté prix, ils sont globalement 60 % moins chers que du neuf. Ses appareils viennent des entreprises, mais aussi des particuliers.

Les deux techniciens proposent également du dépannage informatique.

Contact : 13 Rue Léopold Sedar Senghor, 86000 Poitiers. Tél. : 05 49 37 00 93. Ouvert du mardi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h30

www.la-bootique.com. ■



UNE FRESQUE BLEUE AUX SABLONNIÈRES

C'est en décembre dernier qu'une dizaine de jeunes âgés de 10 à 15 ans sont venus inaugurer la fresque qu'ils avaient réalisée lors des vacances de la Toussaint en présence des habitants de la résidence, de Daniel HOFNUNG, des membres du Comité de Quartier et du Centre Socioculturel des Trois Cités et d'Aurélien LUZI Directeur de

Territoire chez EKIDOM.

Située au 7 rue des Sablonnières dans le quartier de Bel Air, cette fresque a été réalisée avec l'appui technique d'Aurélien MOURIER, graphiste et pas moins de 50 enfants venus tout au long de la semaine des vacances à tour de rôle et ce, dans le cadre d'un chantier loisirs financé par EKIDOM et suivi par trois animateurs du Centre Socioculturel des Trois Cités.

Le but de ce chantier était de mettre en valeur les bacs à fleurs pour les rendre plus visibles avant une réappropriation de ceux-ci prochainement par les habitants et de les sensibiliser pour limiter les incivilités en pied d'immeuble.

Cet atelier a permis aux participants de créer du lien et leur donner envie de réitérer l'opération sur d'autres secteurs dans les prochains mois. ■

BUXEROLLES

UN ATELIER DE DÉCORATION

Pour la troisième année consécutive, EKIDOM et la Mairie de Buxerolles ont organisé une manifestation au sein de la résidence « Les Jardins de Sainte-Croix » à Buxerolles.

Mme MORISSET, les animateurs de la Maison des Projets et Sylvie, chargée de secteur pour EKIDOM, ont accueilli une quinzaine d'enfants de la résidence afin de confectionner des décorations à partir de dessins et d'objets recyclés.

Le but de cette manifestation était de créer du lien social auprès des résidents les plus jeunes afin qu'ils respectent leur lieu de vie et de passer un moment convivial pour les fêtes de Noël.

Cette journée s'est achevée par un goûter offert par la mairie de Buxerolles et une remise de lots pour chaque enfant qui avait participé à cette manifestation.



Cet après-midi festif s'est déroulé en présence de Mickaël MARTEAU, élu à la Mairie, Daniel HOFNUNG, président

d'EKIDOM et les organisateurs qui ont su apprécier les talents des petits décorateurs en herbe présents. ■

Recette de locataire

la recette de Jacqueline R.



FAITES DES CRÊPES !

Ingrédients (pour 4 personnes)

- Farine : 250 g
- Œufs : 3
- Lait : 1/2 litre
- Sel : 1 pincée
- Sucre : 2 c à s
- Beurre fondu : 50 g

Préparation

1. Mettez la farine dans un saladier avec le sel et le sucre.

2. Faites un puits au milieu et versez-y les œufs.

3. Commencez à mélanger doucement. Quand le mélange devient épais, ajoutez le lait froid petit à petit.

4. Quand tout le lait est mélangé, la pâte doit être assez fluide. Si elle vous paraît trop épaisse, rajoutez un peu de lait. Ajoutez ensuite le beurre fondu refroidi, mélangez bien.

5. Faites cuire les crêpes dans une poêle chaude (par

précaution légèrement huilée si votre poêle à crêpes n'est pas antiadhésive). Versez une petite louche de pâte dans la poêle, faites un mouvement de rotation pour répartir la pâte sur toute la surface. Posez sur le feu et quand le tour de la crêpe se colore en roux clair, il est temps de la retourner.

6. Laissez cuire environ une minute de ce côté et la crêpe est prête.

À savourer avec du sucre, de la confiture, de la pâte à tartiner, du chocolat fondu...



Partagez vos meilleures recettes !

Écrivez-nous à Ekipages: 65 Avenue John Kennedy, CS 20049, 86002 POITIERS CEDEX ou par mail ekipages@ekidom.fr ou déposez votre recette dans votre DT. N'oubliez pas de joindre une petite photo, c'est plus appétissant!

sudoku

5			8	6			1
	2	7		1	6		
7	1				2	5	
9	1		2			7	
3			1	4	5		6
	6			9		2	4
	5	3				4	6
		8	9		3	5	
2			5	1			7



KoloriAGE
#COLORIAGE

EKI Pages

Pour nous écrire: ekipages@ekidom.fr
EKIDOM > Service communication

EKIPAGES, le magazine des locataires d'EKIDOM, 65 Avenue John Kennedy CS 2049, 86002 POITIERS Cedex. Directeur de la publication: Daniel Hofnung | Service communication: Christine Laborie - Véronique Roubinet | Photos: EKIDOM, Agence FAUVE | Conception: AGENCE FAUVE

EKIDOM.fr
#OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE GRAND POITIERS